

## Résumé du conseil municipal du 15 janvier 2019

Retrouvez le résumé du  
conseil en ligne sur

[www.flamanville.fr](http://www.flamanville.fr)

Vie locale / espace

téléchargement

et

Abonnez-vous à notre lettre  
d'information

**Présents :**

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, BRISSET Franck, BODROS Pierre, MELIN Katy, LEBOULANGER Arnaud, MAHOUDEAUX Adélaïde, VICTOIRE Valérie, GOURHAN Lydie, RESSENCOURT Christelle, LEROY Vincent.

**Pouvoirs :** THOMAS-ROUTIER Ghislaine à LEBOULANGER Arnaud, PINABEL-POARD Corinne à LEROY Vincent, BOURDON Arnaud à Pierre BODROS

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de conseil municipal du 19 Décembre 2018

**TRANSFERT DE COMPETENCES 2019 - CONVENTIONS**

Par décision 18.D.135 du 19 Décembre 2018 relative au retour de compétences communautaires vers les communes au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, le conseil municipal a décidé :

- de confirmer sa décision de ne pas adhérer au service commun du pôle de proximité des Pieux,
- de refuser les projets de conventions tels que proposés,
- de demander que la convention de répartition des biens soit traitée de manière équitable et réciproque, à savoir :
  - que les abandons et contreparties de ces engagements s'appliquent de façon similaire aux biens et services repris par une commune ou gérés collectivement par l'intermédiaire d'un service commun,
  - que les communes adhérentes au service commun du pôle de proximité des Pieux s'engagent à offrir les mêmes services et pratiquer les mêmes tarifs dont bénéficient leurs habitants à tous les habitants de la commune de Flamanville.

Suite à cette décision, ces projets de conventions ont été modifiés lors d'une réunion du 7 Janvier 2019 entre la communauté d'agglomération du Cotentin et la commune de Flamanville.

Vu les projets présentés en date du 9 Janvier 2019,

Vu la note de travail et d'analyse des projets de convention transmise par le cabinet MS-CONSEILS le 10 Janvier 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des finances assorti de demandes de précisions complémentaires,

Vu les échanges intervenus avec la communauté d'agglomération du Cotentin et MS-CONSEILS, qui répondent en partie aux questions soulevées sans lever les incertitudes des travaux de la CLECT qui ne pourront être validés avant fin 2019,

Le conseil municipal décide de surseoir à cette décision en attente d'éléments complémentaires. Il sollicite les services du cabinet MS-CONSEILS pour rédiger des projets

de conventions sur la base des derniers projets de la communauté d'agglomération du Cotentin et des différents échanges et commentaires.

### **DEROGATION TRAVAIL DU DIMANCHE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de dérogation au repos dominical pour les opérations de surveillance de contrôles radiographiques des soudures sur le chantier de l'E.P.R. de Flamanville, du 20 Janvier au 31 Décembre 2019, pour l'entreprise ONET TECHNOLOGIES TI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable aux demandes de dérogation au repos dominical de l'entreprise citée ci-dessus.

### **COMPLEXE SPORTIF – AVENANTS MARCHES TERRAIN SYNTHETIQUE**

Lors de la réalisation du terrain synthétique, des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour les trois lots, notamment dus aux modifications apportées sur le programme du gymnase avec l'intégration du vecteur 2 « vestiaires rugby » :

Lot 1 : décalage du terrain vers le nord, agrandissement de la voirie périphérique au sud, surélévation du mur de soutènement au sud, agrandissement des allées périphériques à l'ouest y compris 2 murs de soutènement supplémentaires, mise en attente de réseaux.

Lot 2 : fourniture et mise en œuvre d'une clôture simple torsion sur le retour du mur de soutènement sud, fourniture et mise en œuvre d'une clôture treillis soudé sur la descente d'escalier au sud, repose d'un portail existant en limite de collège.

Lot 3 : fourniture et mise en œuvre de projecteurs supplémentaires de balisage, agrandissement du réseau d'alimentation de l'éclairage des mâts principaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter les avenants aux marchés du terrain synthétique :

Lot	Titulaire	Montant initial HT	Montant avenant HT	Montant total HT
1	Mastelotto	363 371.00 €	73 398.80 €	436 769.80 €
2	Sparfel	633 701.12 €	3 545.00 €	637 246.12 €
3	Sorapel	97 153.00 €	7 958.50 €	105 111.50 €
		1 094 225.12 €	84 902.30 €	1 179 127.42 €
		<i>1 313 070.15 € TTC</i>	<i>101 882.76 € TTC</i>	<i>1 414 952.91 € TTC</i>

- d'inscrire les crédits au compte 2315-52 du budget primitif 2019,
- de permettre le règlement des factures relatives à ces avenants qui seront parvenues avant le vote du budget primitif 2019, en vertu de l'instruction budgétaire M14 et de la décision du conseil municipal 18.D.145 du 19/12/18, dans une enveloppe de 50 000 €,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.